



Position FRAPNA **sur l'énergie photovoltaïque et les « centrales solaires »**

Adopté au Conseil d'Administration Frapna Région le 13 juin 2009

Devant l'urgence du changement climatique et pour sortir progressivement du nucléaire, la FRAPNA est résolument favorable à un développement fort et volontariste des énergies renouvelables, et notamment de l'électricité photovoltaïque.

La Frapna souligne cependant que l'énergie la moins chère et qui impacte le moins l'environnemental est celle que l'on n'a pas besoin de produire, et que par conséquent les priorités sont la sobriété et les économies d'énergie : réduire la consommation de biens et de services, réduire les déplacements et les transports, isolation, économies d'électricité, etc.

Rhône-Alpes dispose d'atouts spécifiques économiques et de R&D dans le photovoltaïque et a donc un intérêt économique au développement de cette filière.

Pour la FRAPNA, la priorité pour développer le photovoltaïque doit être l'installation sur bâtiments ou aménagements existants (résidentiel individuel et collectif, bâtiments industriels et commerciaux, bureaux, lycées, collèges et bâtiments publics, gares ...) et en couverture de surfaces imperméabilisées (routes, parkings ...)

- Les politiques publiques (subventions, tarifs d'achat ...) doivent favoriser ces installations
- Les PLU, Architectes des Bâtiments de France et autres réglementations ne doivent pas empêcher les installations de solaire thermique (eau chaude solaire) ou photovoltaïque sur des bâtiments non classés
- L'eau chaude solaire est autant prioritaire que le photovoltaïque et à développer en parallèle.

La FRAPNA s'opposera à toute implantation impactant négativement des milieux naturels à haute valeur de biodiversité ou paysagère, notamment les zones répertoriées (site classé, ZNIEFF, Natura 2000 ...), sauf éventuellement de petites installations photovoltaïques pour besoins locaux, avec implantation appropriée

La FRAPNA est favorable au photovoltaïque centralisé (« centrales solaires »), qui peut permettre des économies d'échelle, y compris sur des espaces agricoles ou tout autre espace vert (par exemple : talus routier, friche ...), sous les conditions suivantes :

- installation permettant l'utilisation du sol pour agriculture extensive et/ou redéveloppement de la biodiversité
- contrat ou charte de bonnes pratiques (pas d'utilisation de phytosanitaires ...)
- limiter les travaux lourds d'installation (fondations, routes d'accès ...)
- éviter la coupure de corridors écologiques (barrières)
- étude d'impact, y compris impacts sur insectes, organismes du sol
- procédure de permis de construire
- implication des populations locales dans la conception, mais aussi le financement et les bénéfices tirés des projets

Au-delà des critères d'environnement indiqués ci-dessus, nous notons que des « centrales solaires » sur bâtiments existants ou surfaces déjà imperméabilisées ont un potentiel de démonstration (il s'agit généralement de lieux fréquentés par ou visible au public) et sont généralement à proximité du réseau électrique, évitant la nécessité de nouveaux câbles avec les impacts environnementaux (travaux, tranchées ...) ou paysagers que cela implique.

La FRAPNA demande également de renforcer la recherche et développement pour minimiser l'impact environnemental et énergétique de la production et de la « fin de vie » des panneaux photovoltaïques.

La FRAPNA souligne les difficultés constatées par les particuliers ayant installé des panneaux photovoltaïques pour la connexion au réseau EdF (compteur, relevé, contrats, clauses d'assurances ...) et demande à l'Etat d'intervenir pour mettre fin aux obstacles administratifs et pour demander à EdF de mettre en place les moyens nécessaires pour gérer ces dossiers.

La FRAPNA demande particulièrement au Conseil Régional Rhône-Alpes de montrer l'exemple par l'installation de panneaux d'eau chaude solaire et photovoltaïque sur le nouveau siège de la Région à la Confluence (suffisant pour couvrir au moins les besoins de pointe du bâtiment et de ses annexes).